

sous le n° 37, page 100, reconnaît qu'une pareille dépense dans un moment où les finances de la ville sont plus qu'épuisées, offre les plus grandes difficultés. Mais ces établissements sont d'une telle utilité pour l'avenir de nos travaux, la sécurité et la prospérité de notre ville, qu'il est du devoir des mandataires de la cité d'aviser par tous les moyens à donner à cette question la plus prompte solution.

La municipalité de l'Empereur ne ferait pas défaut à la ville de Roubaix pour un semblable motif, et M. le ministre de l'instruction publique, qui a constaté l'insuffisance de nos écoles, aiderait assurément l'administration dans ses démarches.

D'un autre côté, la loi donne la faculté aux communes de s'imposer de centimes particuliers pour les besoins de l'instruction et dans le cas où les ressources manqueraient une subvention peut être accordée par le département et à défaut par l'Etat.

Ne devons-nous pas espérer aussi que le Conseil d'Etat, qui a rejeté la surtaxe d'octroi demandée pour l'exécution de certains travaux, l'autoriserait s'il s'agissait d'en appliquer le produit à la construction de nouvelles écoles?

Enfin, comme le dernier et principal moyen d'exécution, M. Touloumond rappelle que, l'an dernier, la généreuse initiative de quelques habitants avait mis à la disposition de l'administration une somme de 80,000 fr. et qu'au lendemain du vote, ce louable exemple a été suivi par un honorable industriel qui est venu spontanément offrir une somme de 100,000 fr.

En présence de pareils faits, l'administration et le conseil doivent agir en toute confiance dans l'avenir. Les sacrifices qu'ils s'imposent pour satisfaire aux besoins intellectuels et moraux de notre nombreuse population, leur assurent la reconnaissance de tous les habitants.

M. DELAOUTRE appelle l'attention de l'administration et du Conseil sur l'état d'infection des eaux du canal où se déversent tous les égouts du quartier Sainte-Elisabeth; il prie M. le Maire de prendre les mesures les plus promptes dans l'intérêt de la salubrité et des habitants de ce quartier.

M. DEWARLEZ reconnaît toute l'importance de la réclamation de M. Delaoutre; mais il croit en ce moment des pétitions qui demandent de cycler cette partie du canal; c'est ce qui explique le retard du travail de la commission.

Après ces explications, M. le Maire propose de renouveler le mandat expiré de toutes les commissions spéciales; le Conseil adopte cette proposition.

La parole est ensuite accordée à M. LÉROCAT qui, dans une note inscrite au registre particulier sous le n° 38, page 114, démontre l'utilité de compléter le nivellement de la ville en y comprenant les rues particulières qui s'ouvrent dans tous les quartiers et qui devront un jour être offertes par les propriétaires pour faire partie du domaine public. Il fait remarquer qu'en bien des circonstances, la commission des logements insalubres a signalé dans ses rapports au Conseil des rues nouvelles qui, faute d'un nivellement convenable et d'un écoulement facile des eaux pluviales et ménagères, se trouvaient dans un état d'infection très-nuisible à la santé des habitants; c'est pour mettre la ville à l'abri de pareils désagréments que l'honorable membre vient aujourd'hui proposer le projet d'une délibération concluant en ce que, pour l'avenir, toute rue nouvelle qui sera offerte ne pourra être acceptée qu'autant que la commission des logements insalubres aura constaté qu'elle se trouve dans un état convenable au point de vue de la salubrité.

Le plan général de nivellement se trouvant officiellement achevé par les soins du service municipal de la voirie, sera publié, affiché et communiqué à tous les intéressés afin que nul ne puisse ignorer les obligations de chacun.

Le Conseil accueille favorablement cette proposition dont l'examen sera fait par la commission de la voirie.

M. Louis WATINE termine la séance en rappelant que l'année dernière à pareille époque, la ville de Roubaix déplorait la mort de son vénérable doyen, M. Meses, et que spontanément le Conseil votait une somme de cinq mille francs pour premiers fonds d'un monument à ériger à MM. les doyens de Roubaix. Il demande que, conformément à la décision du Conseil, une souscription soit ouverte en ville par les soins de l'administration.

M. le Maire promet de donner à cette question une prompte solution.

La séance est levée.

CHRONIQUE LOCALE

Nous lisons dans le Progrès du Nord :

Le procès en diffamation sur la plainte de M. le marquis d'Havrincourt, député au Corps législatif, contre le Progrès du Nord et l'Ordre, d'Arras, a été plaidé à l'audience correctionnelle de lundi.

Le tribunal était présidé par M. Lalier, assisté de MM. Parenty et Delannoï. Le siège du ministère public était occupé par M. Vente, procureur impérial, qui a soutenu la plainte de M. d'Havrincourt.

La défense des deux journaux poursuivis a été présentée par M. Gambetta, avocat du barreau de Paris.

Après les plaidoiries, le jugement a

été rendu. Il déclare M. G. Masure, rédacteur en chef du Progrès du Nord, et M. Ch. Vrignault, rédacteur en chef de l'Ordre, coupables d'avoir, par la voie de la presse, diffamé M. le marquis d'Havrincourt, et prononce les condamnations suivantes contre chacun des prévenus :

- 1° Deux mois de prison;
- 2° Cinq cents francs d'amende;
- 3° Insertion du jugement dans cinq journaux;

4° Exécution provisoire du jugement en vertu de l'article 13 de la nouvelle loi sur la presse de mai 1868.

MM. G. Masure et Ch. Vrignault se sont immédiatement rendus au greffe et ont formé appel. Il nous est impossible de croire que la cour, après avoir pris connaissance de tous les éléments du procès, puis e maintenu dans ses dispositions draconiennes la décision des premiers juges.

M. Gambetta continuera de nous prêter devant le tribunal d'appel le concours de son éloquente parole. Avocat et homme de parti, il est désormais pour nous un compagnon d'armes dont le talent et la générale conviction, ne nous en sommes sûr, nous feront jamais défaut.

» G. MASURE »

La cour de Douai a été saisie ce matin de l'appel interjeté par MM. Masure et Vrignault.

Le dossier n'était pas encore entre les mains de la cour de Douai, qui n'a pu s'occuper de l'affaire et l'a remise à huitaine.

On parle de dissentiments qui seraient produits au sein de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la convention passée entre l'Etat et le chemin de fer du Nord.

Une minorité assez forte se serait déjà déclarée contre la convention.

Nous avons eu bien souvent l'occasion de nous plaindre des procédés de la compagnie du Nord envers les voyageurs. Que dirions-nous de ce qui se passe en Belgique? Voici en quels termes un de nos concitoyens, qui se trouvait dimanche parmi les excursionnistes d'Ostende, nous racontait les incidents du retour :

Le train, qui devait ramener les excursionnistes français seulement, partit d'Ostende avec un retard de 40 minutes, emportant des voyageurs pour toutes les stations de la ligne où il s'arrêta sans en oublier une seule. Il y avait foule; on ne fit aucun contrôle, hommes et femmes étaient étagés pêle-mêle dans les wagons, sans distinction de classes et dans la plus profonde obscurité. Ce ne fut que vers minuit qu'on se décida à nous donner de la lumière.

En pleine campagne, il y eut un arrêt pour faire de l'eau. Vous savez que la célérité n'est pas la vertu nationale de nos voisins; l'opération demanda une heure (tout entière)!

Il était une heure et demie quand nous entrions dans la gare de Roubaix. Nous avions un retard de quatre heures sur un parcours qui doit se faire en 2 heures 35 minutes!

Vous jugerez bon sans doute, Monsieur, d'insérer ces quelques lignes dans votre journal; elles suffiront pour édifier le public sur la façon dont la compagnie belge organise les trains dits de plaisir.

» Agréer, etc.

» Un Abonné »

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

Le préfet du Nord rappelle qu'aux termes des instructions, les pièces à produire par les remplaçants doivent être déposées dans les bureaux des préfetures quinze jours avant celui où les conseils de révision se réunissent pour l'admission de ces remplaçants.

Les assises du département du Nord pour le troisième trimestre de 1868, s'ouvriront à Douai le 3 août prochain.

On nous signale l'apparition dans le commerce d'un certain nombre de fausses pièces de cinq francs belges en or. Ces pièces, au millésime de 1863, sont d'une imitation parfaite, et rarement on a eus une fausse monnaie aussi perfectionnée. Elles se composent exclusivement d'étain doré, et leur valeur intrinsèque est, tout au plus, d'un demi-centime, soit la millième partie de la valeur nominale pour laquelle elles sont émises. Ces pièces ne diffèrent des autres que par leur manque de poids et leur flexibilité. Il faut la plus grande attention pour les reconnaître.

Le jury chargé, dans le département du Nord, de constater l'aptitude des aspirants au diplôme spécial, ouvrira à Lille, dans l'une des salles de la Faculté des sciences, le lundi 3 août prochain, à huit heures du matin, sa première session de l'année 1868.

Les candidats devront adresser à M. l'Inspecteur d'Académie à Lille (bureaux de la Préfecture) avant le 1^{er} août :

- 1° Une demande d'admission à l'examen rédigée dans la même forme que pour le baccalauréat;
 - 2° Leur extrait de naissance légalisé.
- Les examens pour le brevet de capacité, institué par l'article 6 de la loi du 21 juin 1865, commenceront à Douai le même jour, 3 août, à huit heures du matin, à l'Hôtel académique; les inscriptions seront reçues au secrétariat de l'Académie, rue de l'Université, à Douai, jusqu'au 27 juillet.

Les candidats auront à verser au moment de leur inscription, savoir :

Les candidats au diplôme d'études, Pour droits d'examen, 11 fr.
Pour droits de diplôme, 10 fr.

Les candidats au brevet de capacité: Pour droits d'examen, 30 fr.
Pour droits de diplôme, 20 fr.

La foire de Tourcoing, dite de Saint-Christophe, s'ouvrira cette année le 28 juillet.

La Grande-Harmonie a fait hier une promenade dans divers quartiers de la ville, à la grande satisfaction des habitants qui ont si rarement pour la plupart l'occasion d'entendre notre excellente musique.

Celle-ci se fera un plaisir, nous l'espérons, de renouveler souvent pendant les beaux jours cette bonne surprise.

Un des plus grands plaisirs que l'on puisse se procurer à la campagne, c'est de cueillir des fleurs, et en faire des bouquets. C'est celui des femmes, des jeunes filles surtout. Avec quelle volupté on plonge le nez dans ces touffes odoriférantes, on en aspire les émanations parfumées! Malheureusement, ce plaisir, fort innocent en apparence, n'est pas toujours sans danger. Témoin le fait suivant qui nous est rapporté par un médecin de notre ville.

Il y a quelques jours, ce médecin fut appelé dans une maison de campagne de nos environs pour donner des soins à plusieurs jeunes filles atteintes de névralgies violentes. Les douleurs se calmèrent à la suite d'évacuations nasales; mais l'étonnement du docteur fut extrême en remarquant dans ces évacuations, examinées avec soin, des larves de différents coléoptères. Il fit des questions et apprit que les jeunes malades avaient aspiré avec trop de passion des fleurs qu'elles avaient cueillies. Son attention se porta sur les fleurs qu'elles cueillaient et il put vérifier par lui-même la parfaite exactitude de ses remarques.

Il est, en effet, à remarquer que sur les fleurs des champs vivent et s'agitent les larves nombreuses et de toutes les espèces; elles sont tellement petite qu'on peut à peine les apercevoir — et puis, se donne-t-on la peine d'examiner les fleurs quand on a hâte d'en respirer le parfum...

De ce récit, on doit conclure, non pas qu'il faut se priver d'un plaisir très-grand, mais qu'il faut le prendre avec réserve et prudence.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

Incendie de Dunkerque.

Le terrible événement qui vient de jeter les habitants de Dunkerque dans la consternation, s'est produit samedi, vers onze heures du matin. Aussi l'émotion n'a-t-elle été grande quand, en un instant, sans que rien pût faire prévoir une pareille catastrophe, les bâtiments des entrepositaires Bourdon et Cie furent enveloppés de flammes qu'un vent violent attisait.

La nature des produits servant à alimenter le feu explique le développement rapide du terrible élément.

Le tocsin se fit aussitôt entendre. Les habitants du quartier de la Citadelle poussaient des cris de frayeur et de désespoir. Un péril immense les menaçait, car il fut jugé de suite que toutes les maisons longeant le quai ne tarderaient pas à être atteintes par le feu. Heureusement, il n'en a rien été. Ce fut alors que commencèrent des scènes impossibles à décrire. Les habitants du quartier éperdus, cherchaient à sauver de leur maison tout ce qui leur appartenait. La chaleur du bâtiment en flammes gagnait un tel degré d'intensité qu'il était impossible de se tenir à une distance de 25 mètres du théâtre de l'incendie. Sur le quai une forte partie de graines oléagineuses venait d'être déchargée, il y en avait pour 25,000 francs environ, appartenant à M. Dickson, armateur.

Cette partie de marchandises qui, nous assure-t-on, n'était pas assurée, devint bientôt la proie du feu. C'est à ce moment qu'arrivaient sur les lieux, en grande hâte, des détachements du 18^e ligne et les pompiers de la ville. Les autorités, M. Brassier, secrétaire-général de la Préfecture, M. le sous-préfet de Dunkerque, M. le maire, M. le commissaire central de police, etc., les avaient déjà précédés et organisaient les secours les plus efficaces.

M. le Préfet de Nord, arrivé vendredi soir vers dix heures et demie de sa tournée de révision, était parti immédiatement pour Dunkerque.

L'on s'aperçut bientôt qu'il n'y avait rien à sauver des marchandises emmagasinées, et qu'il ne restait qu'une seule détermination à prendre, c'était de circonscrire le feu dans son foyer, et de préserver les habitations voisines de ses terribles atteintes.

Dans le vaste entrepôt de MM. Bourdon et Cie se trouvaient les magasins de M. Petitjeux, de M. Dickson, ceux de la Compagnie des bateaux à vapeur, un dépôt de tabac, des quantités considérables de laines, lin, alcool, café, sel, fil de jute, etc., appartenant à diverses maisons de la ville et de l'étranger. Au-dessus des bâtiments, au premier étage, étaient situés les bureaux de M. Bourdon, occupés par des employés.

Avec une énergie et un sang-froid digne d'éloges, ces messieurs parvinrent à sauver la caisse qui contenait, paraît-il, des sommes importantes, les livres de la comptabilité, les papiers les plus précieux. Leur chef, M. Bourdon, était absent à ce moment-là; il assistait à l'enterrement de

M. Peteryock, ancien receveur des finances. Vers midi, un plus grand danger menaçait le port en entier. Une vingtaine de bâtiments, en rangées de quatre sur une ligne, stationnaient dans le bassin en face des docks en feu. L'un de ces bâtiments, heureusement plus éloigné du bord, était chargé de pétrole. Déjà le plus rapproché commençait à s'enflammer, l'action du feu put heureusement être anéantie.

C'est ici que les marins et gens d'équipage montrèrent une énergie peu commune; comme si chacun s'occupait de son propre salut, ils manœuvrèrent avec tant d'habileté, qu'en une heure de temps, les bâtiments menacés se trouvaient hors des atteintes, et laissèrent au bassin une espace suffisant pour permettre d'y jeter une centaine de balles de laines, déposées sur le quai et menacées de destruction. Plus tard on les repêcha.

Vers deux heures de l'après midi, le feu était dans toute son intensité, le spectacle était effrayant et vraiment douloureux, et bien que chacun apportât son obole de courage, on jugea nécessaire de mander de nouveaux secours à Bergues, à Cassel et à Lille. Le travail, d'ailleurs, était malaisé, la fumée obscurcissait tout le quai et se portait jusqu'au milieu de la ville.

A 2 h. 20, une dépêche partie de Dunkerque arrivait à la préfecture, demandant un supplément de troupes. A 2 h. 25 un bataillon du 78^e de ligne, quittait la ville par un train spécial. C'est vous dire avec quelle promptitude ce départ s'est effectué, et si nos troupes n'ont pas eu l'occasion de déployer à Dunkerque leur dévouement ordinaire, l'empressionnement dont elles ont fait preuve mérite néanmoins des éloges.

Le feu continuait encore dimanche matin, avec moins d'intensité, cependant; on suppose qu'il ne sera pas éteint avant plusieurs jours. Les matières grasses en combustion sont des aliments de longue durée.

Militaires, pompiers et civils n'ont cessé de travailler la nuit, à lancer des jets d'eau sur ces débris flamboyants. De deux en deux heures, les troupes étaient relevées de leur travail et remplacées par d'autres. Les autorités sont restées sur lieux une grande partie de la nuit, encourageant les travailleurs.

La cause de ce terrible incendie, est dit-on, connue. On l'attribue toujours à l'imprudence d'un ouvrier, qui aurait circulé avec une chandelle allumée dans les magasins affectés aux dépôts de fils de jute. — On évalue les pertes à 5 millions de francs. Presque toutes les marchandises brûlées sont assurées.

Les trains de voyageurs arrivés à Dunkerque, samedi soir et dimanche matin, avaient amené une foule de personnes, que la curiosité d'un aussi triste spectacle attirait.

Deux personnes ont été blessées. Leur état est aussi satisfaisant que possible.

(Mémorial).

Librairie J. REBOUX, rue Nain 1, Roubaix.

LE TRÉSOR DE LA MAISON par la comtesse de Bassanville. PRIX. 4 fr. 80.

Dépêche commerciale. Liverpool, mardi 7 juillet. Marché plus calme. Ventes 10,000 balles. Middling louisiane 11 1/2 Robert Funke et Cie.

COURS DE LA BOURSE Du 7 Juillet 1868. Cours de ce jour. 3 1/2 % 70 45 — 4 % 70 40 — 4 1/2 % 102 00 — 3 % 101 80

PLACEMENTS à 12 1/2 % PAR AN Par une combinaison sur la rente 3/0, la Banque des Actionnaires, 17, rue de Provence, Paris, fait produire 12 1/2 % d'intérêts aux capitaux et bonnes valeurs. Coupons payés et capitaux disponibles chaque trimestre. Ventes et achats de titres, avances, etc.

ANNONCES. Etude de M. TACQUET, notaire à Roubaix, rue Panvrée, 32.

Wasquehal, hameau du Triez et du Noir-Bonnet. Le mardi 14 juillet 1868, une heure de relevée, en la ferme du sieur Henquet, au Noir-Bonnet, M. TACQUET procédera à la vente aux enchères publiques, d'un

MOBILIER DE MAISON d'un arrièvement de ferme, de 2 vaches laitières et de récoltes en blé, avoine, hivernage et de fruits.

(Voir les affiches). 7965. Etude de M. TACQUET, notaire à Roubaix, rue L'Aurée, 32.

Capitaux à placer SUR PREMIÈRE HYPOTHÈQUE. 7598.

Etude de M. PIAT, notaire à Lille.

ROUBAIX, 20, rue du Moulin, à l'angle de la promenade projetée.

UNE BELLE MAISON A VENDRE. Elle est occupée par le propriétaire. Grandes facilités de paiement.

Etude de M. DEBOEUF, notaire à Tourcoing, successeur de M. HASSEBROUCK. TOUT S'HOUIR. Rue Neuve de Roubaix.

UN BEL ÉTABLISSEMENT à usage de FILATURE DE LAINE SECHE avec maison de concierges, écurie, etc. pendances, plus le Matériel Industriel Et 3,598 mètres carrés de fond, jardin et terrain à bâtir, le tout clos de murailles.

A VENDRE l'amiable, par suite de dissolution de société, pour en faire de suite, en l'étude de M. DEBOEUF, notaire, le jeudi 9 juillet 1868, vers trois heures de relevée.

Le matériel comprend, notamment, une machine à vapeur de la force de 30 chevaux, générateur, métiers à filer, etc. revendeurs, 6,000 broches, préparations et accessoires.

Le tout neuf et parfaitement monté. Les bâtiments et la force motrice sont susceptibles de recevoir et de faire mouvoir 8,000 broches environ.

Les plus grandes facilités seront accordées pour le paiement du prix.

A VENDRE de gré à gré Une BELLE PROPRIÉTÉ de 120 hectares, d'un seul tenant, situé en Belgique, près d'une station. Terres, prés et bois, sol fertile. ferme et pavillon de maître. Bonnes chasses, gros gibier, cours d'eau poissonneux. Facilités de paiement. Revenu garanti 3 1/2 pour cent. S'adresser à M. DESCAMPS, notaire à Tournai.

Société Humbert & Co. A VENDRE pour cause de liquidation, par adjudication volontaire, le lundi 3 août 1868, 2 heures de relevée, en l'une des salles de l'établissement.

LA FILATURE DE COTON de GAMACHES, (Somme) possédant 32,000 broches, mise en mouvement par une force de 300 chevaux environ, avec de grandes dépendances, comprenant :

un ancien moulin à blé, plusieurs maisons d'ouvriers, des prairies et des terres à labour.

La contenance totale est d'environ 12 hectares.

S'adresser pour visiter l'établissement, à M. HUMBERT, l'un des associés, et pour les renseignements, savoir :

1° à Abbeville, à M. PAILLON, rue des Bénédictins n° 21, liquidateur;

2° à Amiens, à M. SALLE, rue des Jacobins n° 7, liquidateur;

3° à Gamaches, (Somme), à M. DEVISSIS, notaire.

Et à M. LAMOTHE, notaire, dépositaire des titres de propriété, 7969.

TERRAIN à VENDRE A vendre en détail, avec facilités de paiement, un terrain situé à l'Epeule, et propre à bâtir.

S'adresser à M. Duchange, notaire, rue Neuve, n° 7782.

Grands Terrains A VENDRE A proximité du centre de Roubaix, du canal et des eaux de la lys, propres à tous établissements industriels et d'autres pour maisons de campagne.

S'adresser au bureau du journal, 7022.

A vendre ou à louer un PEIGNAGE MECANIQUE composé de sept peigneuses avec les préparations. S'adresser à Roubaix, rue Neuve n° 54. \$ 7670.

Maisons à vendre ou à louer A vendre ou à louer plusieurs maisons à usage de rentiers et de marchands. S'adresser à M. J.-B. Cotel, au Blanc-Sea.

\$ 7835